

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,
 OU P A P I E R - N O U V E L L E S
 DE T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S ;

De VENDREDI 5 Août. 1791.

P R U S S E.

Extrait d'une lettre de Berlin, du 23 juillet.

IL paroît que le roi a renoncé au dessein d'attaquer la Russie, qui va faire la paix avec les Turcs, aux conditions assez modérées qu'elle a proposées comme son *ultimatum*. Assurément sans les menaces de l'Angleterre & de la Prusse, les Ottomans n'auraient pas obtenu des conditions aussi tolérables; mais, d'un autre côté, après les démarches de ces deux puissances, ces conditions sont un aveu de leur impossibilité à faire plier l'Autriche & la Russie. Si cette dernière garde Oczakow, voici les conséquences qui doivent en résulter.

1°. L'Angleterre & la Prusse perdent beaucoup de leur crédit en dévotant enfin le mystère de leur impuissance, sur-tout après avoir menacé la Russie de toutes leurs forces. Lorsque cette Russie est dans un état d'épuisement d'hommes & d'argent.

2°. L'acquisition d'Oczakow & de l'embouchure réunie du Dnieper & du Bog, donne à la Russie d'immenses facilités pour détruire l'empire Turc à la première occasion, tout en menaçant de mettre des entraves au commerce de la Pologne de ce côté-là. Car enfin ce seroit une folie que de compter sur la promesse que fait la cour de Pétersbourg de réduire les environs d'Oczakow en un désert. Des conditions de ce genre s'éluent aisément; & la Russie a bien montré combien elle fait se mettre au-dessus de pareilles restrictions. N'a-t-elle pas su s'emparer de la Crimée déclarée indépendante des deux empires, dans le traité de Cainardgi, au milieu de la paix? Jugez si on l'empêchera de retenir & de repeupler Oczakow & ses environs, lorsqu'on les lui aura cédés? Il n'y a que le décès de la princesse qui tient les rênes de ce formidable empire qui puisse amener des événemens qui seroient capables de délivrer tout d'un coup l'Europe d'une explosion aussi alarmante.

L'armée cantonnée en Prusse s'est un peu repliée. Plusieurs régimens, même de ceux de la Poméranie, retournent dans leurs anciens quartiers. Les équipages du roi & du prince royal reviennent à Königsberg pour y attendre des ordres ultérieurs. La boulangerie va à Ferdin, & trois brigades d'artillerie rentrent à Graudenz. Le corps d'armée rassemblé sur les frontières de la Pologne en Silésie rentre en cantonnement. Tout cela annonce des démarches pacifiques. On peut attribuer ce changement à plusieurs causes. D'abord à l'incertitude de recevoir des secours efficaces de la part de l'Angleterre, dont le peuple abhorre la guerre contre la Russie; ensuite à un changement dans les principes politiques de la Prusse, dont la révolution causée dans son ministère est une suite.

Au mois de mai deux ministres nouveaux entrèrent dans le département des affaires étrangères: savoir, le comte de Schulembourg-Kenert, ancien ministre sous le feu roi, qui s'étoit retiré après sa mort, mais qu'ensuite le roi régnant rappella au ministère de la guerre; & puis M. d'Alvenleben, ci-devant ministre du roi à Londres. Les folliculaires dévoués au comte de Hertzberg dirent d'abord que tout le change-

ment que cela apporteroit dans les affaires, c'est que les dépêches de ce département seroient signées dorénavant par quatre ministres au lieu de deux. Il paroît pourtant que c'étoit un arrangement plus sérieux, puisque M. de Hertzberg a quitté le département des affaires étrangères. Il reste ministre d'état, quant à présent, & chargé des importantes affaires de l'académie & des vers à soie. Aussi dit-on qu'il va vendre sa maison à Berlin, & se retirer à la campagne.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 20 juillet.

On avoit observé que M. l'ambassadeur de France, après un entretien qu'il eut avec le premier ministre le soir du 30 juin, s'étoit abstenu de paroître dans le monde: le 14, après la réception d'une dépêche de la part de M. de Montmorin, il eut une nouvelle conférence avec M. le prince de Kaunitz, & depuis il a paru au cercle, ainsi qu'à l'assemblée de M. le comte de Hatzfeld, ministre des affaires intérieures. On suppose que l'arrestation du roi de France n'aura point les suites qu'on craignoit, & l'on croit même que sa retraite de Paris ne servira qu'à renforcer le pouvoir exécutif qui lui appartient, & sans lequel l'assemblée nationale sera à jamais dans l'impossibilité de rétablir l'ordre.

Un Italien, nommé M. Antoine Juliani, vient de publier & de dédier à l'archiduc François un livre intitulé, *Saggio politico sopra le vicissitudini inevitabili delle società*, ou *Essai politique sur les vicissitudes inevitables des sociétés*. Dans cet ouvrage imprimé en très-beaux caractères, & sur un très-beau papier, l'auteur prouve que tous les gouvernemens européens seront forcés de changer leurs principes, & d'adopter le système d'égalité, de liberté & de propriété établi par la nouvelle constitution de France; & il assure que la révolution française, malgré les obstacles qu'elle rencontre sur sa route, fera non-seulement le tour de l'Europe, mais encore celui du monde entier. Cet ouvrage va être traduit en français.

[De Vienne, le 21 juillet.

L'empereur est arrivé hier au soir, & jouit d'une santé parfaite.

Des lettres particulières arrivées au départ du courrier, ont apporté la nouvelle que le prince Repnin a remporté le 8 de ce mois, dans les environs de Maczin en Bulgarie, une victoire complète sur l'armée turque forte de 70 mille hommes, la plupart cavalerie, & commandée par le grand-visir Jusuf. Après que le prince eût passé le Danube, & marché en trois colonnes, en montant le fleuve, il arriva le 8 près de Maczin, où il vit, en déployant son armée, celle des Turcs sur des hauteurs dans des tentes innombrables. Il eut à peine rangé ses troupes en ordre de bataille, & fait ses dispositions d'attaquer, qu'il se vit entouré lui-même par la cavalerie ennemie. Les Russes les reçurent par un feu continu de petites armes, soutenu par celui de l'artillerie, chargée à cartouches, ils repoussèrent deux fois les Turcs qui combattoient en furieux. Cette fermeté en imposa aux ennemis, qui se retirèrent

en grand désordre vers les montagnes du *Hœmus*, abandonnant à son sort le grand-visir qui se trouvoit avec 15000 janissaires dans des brouffailles. Ceux-ci se défendoient en désespérés, mais furent forcés à la fin de suivre leurs camarades. Au départ du courier, les cosaques étoient encore à la poursuite des fuyards. On compte déjà nombre de prisonniers, & parmi eux plusieurs Turcs de qualité. Le grand-visir lui-même n'a dû son salut qu'à la boate de son cheval. Le champ de bataille étoit jonché de 4000 Turcs tués. Les vainqueurs ont pris tout le camp ennemi, la caisse militaire, 40 canons, & une immense quantité de fusils & de provisions de guerre & de bouche, &c.

Copie d'une lettre adressée par le général en chef, prince de Repnin, à l'ambassadeur prince de Galitzin, datée de Maczin, le 29 juin (10 juillet) 1791.

« J'ai l'honneur de vous informer, mon prince, qu'ayant appris qu'il se ramassoit un corps très-considérable à Maczin, j'ai passé le Danube, l'ai attaqué, & complètement défait le 27 de ce mois (9 juillet).

» L'ennemi a un peu plus de 4 mille hommes de tués, tandis que notre perte consiste en 150 hommes ou environ de tués, & 300 blessés. Nous avons pris tout le camp, 30 canons & 15 drapeaux. On a fait prisonniers Mehmet-Arnaut, pacha à deux queues, & quelques autres.

» Au rapport des prisonniers, le visir lui-même s'est tenu à une distance peu considérable derrière le champ de bataille, & a été spectateur de la défaite de ses troupes. L'élite des troupes asiatiques, & leurs chefs Crapan-Oglou & Cara-Osman-Oglou se sont trouvés à ce combat. Le nombre des troupes turques montoit à plus de 70 mille hommes.

Extrait d'une lettre de Francfort, du 23 Juillet.

On ne sauroit douter que les affaires de France n'intriguent extrêmement tous les souverains de l'Europe, & ceux de l'Allemagne en particulier. Mais quelque résolution que prenne l'empire, il ne fera rien avant l'année prochaine, & il faudroit que les François fussent bien mal-adroits s'ils ne prenoient des mesures capables de rendre inutiles les efforts des armées combinées qu'on pourroit envoyer contre eux, ou même de faire passer l'envie de les attaquer.

Le Landgrave de Hesse-Darmstadt a donné une garde militaire de cinquante hommes au cardinal de Rohan, qu'il soutenoit. Vous trouverez cela ambigu; mais la même ambiguïté se trouve dans la lettre d'où nous le tirons, & on ne fait pas si le Landgrave a vendu ses cinquante hommes au cardinal, supposé que ce fût celui-ci qui les paie, ou s'il lui en a fait présent, c'est-à-dire, si le Landgrave continue à les solder. Il est cependant probable que ce prince chérit assez la cause de ce saint personnage pour lui avoir fait la générosité toute entière. C'est une belle chose assurément que de voir un prince protestant entourer de ses gardes un saint évêque catholique combattant pour sa religion, dont il a si constamment observé les préceptes pendant toute sa vie.

Il vient d'arriver en Allemagne un événement assez singulier, & très-important par l'accroissement de puissance qu'il assure à la Prusse. Le margrave d'Anspach & de Bareuth, dont les états contiennent à-peu-près quatre cents mille âmes, s'est dégoûté du métier de gouverner des hommes. Il a cinquante-cinq ans, il est sans postérité, & les états retomberont, comme on sait, à la maison de Brandebourg. Il a pris la résolution d'aller vivre en Angleterre. Il a appelé M. de Hardenberg, qui étoit ministre d'état du duc de Brunswick, dans la même qualité à son service, & il vient de lui transférer le gouvernement en plein de ses états. M. de Hardenberg a été déclaré en même-temps ministre d'état du roi de Prusse.

Ce seigneur se trouve donc viceroi d'un pays considérable d'Allemagne, avec des pouvoirs extrêmement étendus. Cet arrangement est nouveau & singulier sans doute. Mais du reste on ne peut que l'approuver, eu égard au choix du ministre avec lequel il a été pris.

FRANCE.

De Paris, le 5 août.

La rareté du numéraire, la disparition sur-tout de la petite monnoie, causent une vive fermentation dans Paris. Ce qui n'a pas contribué à la calmer, c'est le doublement de la garde autour du château, causé, dit-on, par la crainte d'une tentative nouvelle pour enlever le roi.

Quoique les lettres des Pays-Bas parlent généralement de l'arrivée prochaine d'un renfort de troupes autrichiennes, aucune lettre d'Allemagne n'en fait mention. Nous ne croyons pas, ainsi que plusieurs journalistes, qu'il convienne jamais de se jouer de la nation, en lui inspirant, ou des alarmes, ou une confiance factice. Dans un tems où tant de circonstances conspirent pour égarer le gouvernement françois, les bruits mal fondés sont toujours nuisibles, soit qu'ils servent à endormir le peuple dans une fausse sécurité, ou à l'engager dans des dépenses inutiles. Il y a, dans le mouvement actuel de l'Europe, assez d'événemens propres, soit à nous faire sortir d'une torpeur dangereuse, soit à nous rassurer contre les complots des malveillans. Il faut donc s'en tenir à la vérité des faits: voilà la règle qui nous guidera constamment; & quand on nous montrera que nous l'avons perdue de vue, tel est notre amour pour elle, que nous ne rougirons jamais de revenir sur nos pas.

Extrait d'une lettre d'un Allemand à Paris, aux auteurs de la Gazette universelle, du 2 août.

Je pense véritablement, avec vos sonneurs d'alarmes, que les princes grands féodaux d'Allemagne ne voient pas avec plaisir la révolution françoise, laquelle est d'un mauvais exemple pour leurs vassaux; mais un précis historique de la diète de Ratisbonne vous apprendra ce que vous devez penser de ce fameux *conclusum* qu'on regarde à Paris comme le signal de préparer la mèche des canons de toute la Germanie.

Les états de l'Empire assemblés en diète, sont divisés en trois collèges, celui des électeurs, celui des princes, & celui des villes. Depuis que la Bavière & le Palatinat sont réunis sur la même tête, il n'y a plus que huit électeurs, dont trois ecclésiastiques, Mayence, Trèves & Cologne; les autres sont les électeurs de Bohême, de Palatinat, de Saxe, de Brandebourg & de Hanovre.

Le second college est formé de ceux que l'on désigne sous le titre de *princes*. Dans ce college se trouvent les comtes, divisés en quatre bancs, & n'ayant entr'eux qu'une voix.

Le troisieme college est formé des villes impériales qui relevent immédiatement de l'Empire. Ce college, dit M. de la Croix (1), n'est point admis à la conférence où les électeurs & les princes se communiquent leurs délibérations: on se contente de lui communiquer l'avis des deux collèges supérieurs; & soit que son avis y soit conforme ou opposé, on n'en dresse pas moins le résultat de l'opinion des deux premiers; & s'il l'approuve, il a force de loi.

Si l'empereur est d'un avis opposé à celui des collèges, la matière demeure indécidée, & les délibérations sont remises à un autre tems.

L'armée de l'Empire, formée de tous ses cercles, n'est pas bien redoutable en entrant en campagne: le nombre de quarante mille hommes n'est pas d'abord complet, parce que les cercles n'entretiennent pas la quantité de soldats dont chacun d'eux est chargé; ils ne sont ni plus aguerris ni mieux exercés que nos anciennes milices; leurs armes ne sont pas uniformes; les bagages, les munitions qu'ils traînent à leur suite, du lieu de leur départ à celui du rassemblement, arrivent dans le plus grand désordre. Le général qui attend ces différens corps, ne peut ou n'ose rien tenter avec une pareille armée, jusqu'à ce qu'elle ait été disciplinée de nouveau, bien approvisionnée & exercée aux manœuvres. Il ne faudroit cependant pas juger des forces de l'Empire sur ce simple aperçu, & se hasarder d'après cet état de foiblesse, à livrer la guerre à l'Empire. Ce seroit comme si l'on évaluoit les revenus d'un pays sur la taxe dont les habitans sont individuellement chargés. Il y a tel prince d'Allemagne qui ne fournit à son cercle, pour son contingent, que quelques cavaliers & fantassins, qui est à même de lever une armée dans les

(1) Voyez son excellent ouvrage sur les constitutions des principaux états, &c.

seuls états pénétrer.

Ainsi per- auprès de l' les terreurs pays; je co les gros éle évêques exc meurerai fa & vous pou

J'ajouterai penser trop jouiront plu Je vois dan fins, ces m étoient les p le leur rap

P. S. Un du 20 juill des armées qu'il n'a p tinuez à ter pas ces ru par de gra triotisme,

ME

Je me fu fait que vo tems que le impossibles comme un les réponse laborieux tous, me prompte ju rompre. — ils sont au des Savoya frontiere p ils disent & pour cri

Voilà d de recueill vous enter barons qui baflement pas les co clamations totale de la guerre que Venise la guerre sept mon la fantaisi croissade c tieme siec la désertio notre civi

Nous f convenanc défendra bouillante ne manqu nos pécage profiteron dix-huit m anti-popu détachéme brifer les Cologne. qui seroit fant feroi greffe, pa Bordeaux prévoir les Priens

seuls états, & de l'opposer à la puissance ennemie qui avanceroit pour y pénétrer.

Ainsi permettez-moi, à moi qui veux continuer d'habiter mon village auprès de Paris, où je vois le peuple assez content, de ne pas partager les terreurs des Parisiens sur une invasion prochaine des gens de mon pays; je connois la marche de ce pays; & tant que je ne verrai pas les gros électeurs se faire une affaire personnelle de l'humeur de quelques évêques excités par celui de Rome & par ceux de votre France, je demeurerai sans inquiétude sur l'invasion que vous paroissez tant redouter, & vous pouvez faire comme moi sans aucun danger.

J'ajouterai que si de fausses terreurs vous divisent & vous font dépenser trop d'argent, vos ennemis qui ne sont pas Allemands s'en réjouiront plus que nous, & sur-tout vous feront plus de mal que nous. Je vois dans tout ceci une petite cabale de mitrés & de prêtres: ils sont fins, ces messieurs; mais ils me paroissent oublier que le siècle où ils étoient les plus forts est passé: votre concorde & votre union fussent pour le leur rappeler, & je vous conseille franchement d'user de cette recette.

(Signé) le feu baron de T. . . , du cercle de Westphalie.

P. S. Un de mes amis qui ne voyage pas en étourdi, m'écrivit en date du 20 juillet, de Brunfwyk, qu'il ne conçoit pas qu'on s'occupe en France des armées allemandes destinées à agir contre cette puissance; il m'assure qu'il n'a pas vu le moindre indice de préparatifs à cet égard. Ainsi continuez à tenir vos compatriotes dans une raisonnable sécurité, & n'imitiez pas ces rudes chirurgiens politiques, qui veulent se former à leur art par de grandes amputations faites à tort & à travers. Le véritable patriotisme, quoi qu'on en dise, consiste à être exactement vrai.

Aux Auteurs de la Gazette Univerfelle.

MESSIEURS,

Je me suis rendu hier aux ateliers du pont Louis XVI, pour vérifier le fait que vous rapportez concernant un prétendu distributeur d'argent. Il est tems que les gens raisonnables n'accréditent plus des contes matériellement impossibles. C'est calomnier un peuple libre que de supposer qu'on le mene comme un vil troupeau d'esclaves. J'aurois voulu que vous eussiez entendu les réponses pleines de sens & de patriotisme que me firent les nombreux & laborieux constructeurs du pont de la révolution. Nous nous connoissons tous, me dirent-ils, nous ne respirons que pour la nation, & nous serions prompts justice du premier *quidam* coufû d'or qui viendrait pour nous corrompre. — Avez-vous des étrangers parmi vous? — Oui, monsieur, & ils font aussi bons patriotes que nous. Voilà des Allemands, des Suisses, des Savoyards, des Liégeois, des Brabançons qui veulent s'enrôler sur la frontière pour apporter notre cocarde dans leur pays, les armes à la main: ils disent que leurs freres & cousins nous attendent pour sonner le tocsin, & pour crier: *Vive la nation! au diable les décimateurs!*

Voilà des faits certains, messieurs, qu'un observateur ne néglige pas de recueillir. Allez sur les nouveaux quais, vous verrez des travaux, & vous entendrez des discours dignes des Romains du bon tems. Si les fors barons qui composent la diete de Ratisbonne, pouvoient élever leur ame basement orgueilleuse jusqu'à la dignité du peuple, ils ne fatigueront pas les cours de l'Europe par des conclusions inconcluantes, par des réclamations dont l'issue hostile conduiroit infailliblement à la destruction totale de l'aristocratie européenne. Heureusement pour ces bravaches, la guerre dont on nous menace est une chimere. La ligue de Cambrai, que Venise déjoua malgré la défaite d'Agnadel, la ligue contre Louis XIV, la guerre de sept ans, dont Frédéric se tira sain & sauf en dépit de sept monarches; ces trois ligues ont dégoûté le corps diplomatique de la fantaisie des ligues offensives. Ce seroit une plaisante équipée qu'une croisade contre la raison & le bonheur universel, à la fin du dix-huitième siècle! Nous serions sûrs de vaincre sans livrer bataille: la désunion, la désertion & l'insurrection dans le camp des croisés, seroit le prix de notre civisme.

Nous ferons une guerre de poste; nos camps seront placés à notre convenance, & la meilleure artillerie & la plus nombreuse de l'univers, en défendra l'approche. Nous donnerons de l'aliment à l'ardeur de notre bouillante jeunesse, par des sorties & des escarmouches fréquentes. Nous ne manquerons de rien avec nos assignats, nos moissons, nos vendanges, nos pâturages; mais l'ennemi agresseur s'épuîsera en numérique, dont nous profiterons tranquillement. Ces manœuvres militaires n'auront pas duré dix-huit mois, que les peuples environnans, las de payer une guerre anti-populaire, ne soient assez murs pour recevoir à bras ouverts un détachement de cent mille de nos combattans, qui commenceroient par briser les fers du Brabant, de Liege, de Trèves, de Mayence & de Cologne. Il ne faudroit pas quinze jours pour opérer cette explosion, qui seroit le signal de la levée de bouclier du peuple hollandais, gémissant sous la tyrannie stathoudérienne. Amsterdam recevrait avec allégresse, par la voie de Bruxelles, le pavillon tricolore dont Marseille & Bordeaux voudroient décorer tous les ports du monde. Il est aisé de prévoir les suites ultérieures de cette marche rapide, irrésistible.

Prions instamment les barons & les marquis de nous attaquer, de

coopérer à la délivrance prochaine des nations captives. Leur manifeste ne paroitra pas, d'autant plus que les intérêts particuliers de la Prusse & de l'Espagne s'y opposent impérieusement; & l'on espere que, livrés à nous-mêmes, notre sécurité provoquera la guerre civile. M. Freteau s'épargneroit bien des frayeurs; il ne seroit pas renchéris l'argent par la terreur panique, s'il connoissoit la position pitoyable des cabinets jaloux de nous, & jaloux entr'eux.

(Signé) ANACHARSIS CLOOTS.

ASSEMBLÉE NATIONALE

(Présidence de M. de Beauharnais).

Supplément à la séance du mercredi 3 août.

Dans la séance d'hier, après avoir décrété que les directeurs des monnoies remettroient la petite monnoie aux directeurs de département, qui la répartiroient entre les directeurs de district, l'assemblée a adopté, sur la proposition de M. Courmenil, les articles suivans.

Art. 1^{er}. La fabrication d'une menue monnoie avec le métal des cloches aura lieu sans délai dans tous les hôtels des monnoies du royaume.

II. Le métal des cloches sera allié à une portion égale de cuivre pur; & les floans qui en proviendront, seront frappés.

III. Cette matiere sera divisée en pieces de deux sols de la taille de 10 au marc, en pieces d'un sol de celle de 20 au marc; & en pieces de demi-sols, à celle de 40 au marc.

IV. Les poinçons & matrices pour la fabrication des pieces pourront être fournis par le sieur Duvivier, suivant ses offres; & il sera tenu compte à cet article de ses fournitures au prix fixé par l'administration des monnoies.

V. Les directeurs des départemens tiendront à la disposition du ministre des contributions publiques, les cloches des églises supprimées dans leur arrondissement.

VI. Le ministre des contributions prendra les mesures convenables pour procurer incessamment aux divers hôtels des monnoies le cuivre nécessaire, soit pour le départ d'une partie du métal des cloches, soit en traitant avec les manufactures; & il rendra compte chaque semaine à l'assemblée nationale de l'état de la fabrication.

Du jeudi 4 août. Séance du matin.

Lorsque l'adresse des soi-disans citoyens de Clermont-Ferrand fut lue à la tribune, M. Bazaat fit lecture d'une autre adresse du département du Puy-de-Dôme, qui repoussoit les principes anti-constitutionnels comme une ame pure repoussé l'idée d'un crime. Une piece très-authentique a achevé aujourd'hui de renverser l'échaffaudage de l'imposture. Cette bleuette isolée dont quelques malveillans auroient voulu profiter pour allumer un incendie, est venu s'abîmer dans le foyer de lumiere qui résulte de l'opinion publique. M. Andrieu, député de Clermont-Ferrand, a demandé à être autorisé à rayer de la pétition des républicomanes le nom de son fils, que l'on avoit voulu détourner de l'étude de la grammaire latine pour égayer son inexpérience dans la politique.

M. le président a fait lecture de deux lettres, l'une de M. Bailly, qui annonce que la vente de biens nationaux estimés seize millions, a été jusqu'à vingt-sept millions; l'autre des amis de la constitution de qui envoient une somme de 300 liv. pour l'entretien des gardes nationales. Plusieurs décrets de liquidation ont ensuite fixé l'attention de l'assemblée pendant quelques instans. Après quoi M. Emery est monté à la tribune, où il a proposé plusieurs articles additionnels au décret qui ordonne la levée des gardes nationales: ces articles qui ont été décrétés, portent en substance « que les volontaires qui se présenteroient pour aller défendre les frontieres seroient divisés par les commissaires de département, en bataillons de cinq cents hommes; chaque ba-

» taillon sera divisé en neuf compagnies; chaque compagnie nommera ses officiers & sous-officiers à la majorité des suffrages».

M. de Menou a repris la discussion sur la garde nationale soldée. M. de Guftines a proposé de donner à chaque soldat le capital de l'excédant de paie qu'il devoit recevoir jusqu'à la fin de son engagement. M. de Menou craignoit avec raison que cet argent ne fût dissipé aussi-tôt qu'il seroit compté. Je vais vous donner l'exemple d'un homme qui s'y connoissoit tout aussi bien que moi. a répliqué modestement M. de Guftines, c'est le grand Frédéric. Ses soldats avoient fait une prise; il leur donna tous les moyens de la dissiper, parce qu'il pensoit que le soldat ne fait jamais mieux son service que lorsqu'il n'a que sa paie. M. Lavigne a appuyé sur la comparaison de M. de Guftines, & il a repoussé son opinion. M. de Broglia a proposé l'article suivant qui a été adopté.

« Dans les cas où les troupes de ligne qui sont à Paris, se détacheroient, en tout ou en partie, pour aller sur les frontières ou en d'autres lieux, il leur sera fait un décompte du supplément de leur paie tous les trois mois ».

Plusieurs autres articles de règlement ont été décrétés ensuite sur la proposition de M. de Menou. La discussion a été interrompue par un rapport qu'a fait M. Legrand, au nom du comité des rapports, sur les mesures à prendre pour arrêter les manœuvres des prêtres perturbateurs du repos public. Plus de deux cents réclamations sont parvenues au comité; tous les renseignements qui ont été pris annoncent que la tranquillité publique est par-tout menacée, si on ne prend pas des mesures violentes. M. Legrand, avant de lire le projet de décret, a observé à l'assemblée que le comité avoit été forcé de heurter les grands principes de modération qui ont toujours animé l'assemblée nationale. On jugera si cette observation préliminaire étoit juste, lorsqu'on lira les principales dispositions du projet. Des mesures particulières ont d'abord été proposées pour les départemens du Nord & du Pas-de-Calais.

Tous les religieux qui ont continué la vie commune, seront tenus de se retirer dans la quinzaine dans la ville de Paris, où il leur sera assigné des maisons de retraite. Ceux qui ont renoncé à la vie commune, sans prêter le serment, seront tenus de se retirer au moins à 30 lieues des frontières & des départemens du Nord & du Pas-de-Calais. Les ecclésiastiques, ci-devant fonctionnaires publics, qui n'ont pas prêté le serment, se retireront à une égale distance. Tous ceux qui ne se conformeront pas à cette loi seront mis en état d'arrestation, & seront privés de leur traitement.

M. Foucault n'a pu entendre le projet de décret jusqu'à la fin. Ici il a interrompu le rapporteur, pour faire, selon sa coutume, une sortie contre le président, contre le comité, contre l'assemblée entière. Il a crié à l'injustice, à l'insolence. Je m'en vais, s'est-il écrié; & au même instant il est sorti de la salle. Plusieurs membres du côté droit, que cette apostrophe a tiré de leur léthargie, se sont levés en sursaut, & se sont enfuis, comme si les dispositions de la loi avoient été dirigées contre eux.

M. Malouet est monté à la tribune pour parler contre le projet de décret. Quelques membres ont demandé que l'assemblée s'occupât sur-le-champ d'une loi contre les membres qui protestent contre la majorité. M. Regnaud, au contraire, pensoit qu'on devoit voter des remerciemens à ceux qui venoient de s'évader, & de délivrer la délibération de leurs clameurs continuelles.

M. Legrand a continué son projet de décret sur les mesures à prendre pour tous les départemens: il a proposé de décréter

« que les évêques, les grands-vicaires, les curés, les vicaires déchués de leurs fonctions par le refus du serment; tous les ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, qui refuseroient de se soumettre à la loi, seroient tenus de se retirer à dix lieues du pays qu'ils habitoient ». Il a proposé aussi de décréter « que les religieux qui voudroient conserver la vie commune, se retireroient dans les maisons qui leur seroient indiquées par les départemens ». Ces mesures, comme on voit, ne sont pas si sévères que les précédentes; cependant elles sont encore marquées au coin de l'injustice. Il faut ôter aux prêtres réfractaires jusqu'à l'espoir d'être persécutés, & non pas leur ressembler par l'intolérance.

Plusieurs membres ont demandé la parole pour combattre le projet de décret. M. Chapellier a observé qu'il étoit nécessaire de prendre des mesures contre les manœuvres des prêtres réfractaires; mais il pensoit aussi qu'on ne devoit point porter une loi qui devoit envelopper l'innocent dans la condamnation du coupable. Le corps législatif, disoit-il, doit faire des lois; mais ce sont les tribunaux qui doivent les appliquer suivant les formes légales.

L'assemblée nationale a applaudi à l'opinion de M. le Chapellier; & d'un accord unanime, elle a renvoyé le projet de décret au comité ecclésiastique. Ainsi le côté droit a eu tort de protester contre un décret que l'assemblée nationale n'a jamais eu dessein de rendre. Leurs protestations portent toujours à faux: ils avoient déjà protesté contre un décret qui n'a pas été rendu dans la question de l'inviolabilité.

Païement des six premiers mois 1791. Lettre A.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	43 $\frac{1}{2}$	Cadix.....	19. 2. à 3.
Hambourg.....	240.	Gênes.....	117.
Londres.....	22 $\frac{1}{2}$	Livourne.....	126.
Madrid.....	19. 3. à 4.	Lyon. Pay. d'août.....	$\frac{1}{8}$. p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 4 août 1791.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2190. 93. 90.
Portion de 1600 liv.....	1405.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	453.
Empr. de déc. 1782, quittance de fin.....	1. p.
Emprunt de 125 millions, déc. 1784. $5 \frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$. 5 . $4 \frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$. b.	
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	12 $\frac{1}{2}$. b.
Idem, sans bulletins.....	4 $\frac{1}{2}$. 4. b.
Idem; sorti en viager.....	12. b.
Bulletins.....	86.
Act. nouv. des Indes.....	475. 70. 68. 66. 65. 60.
Caisse d'Escompte.....	3760. 55. 70. 55. 56.
Demi-Caisse.....	1860. 65. 70. 69. 68. 65. 63.
Empr. de 80 millions, d'août 1789.....	$\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$. p.
Affur. contre les Inc. 541. 39. 38. 37. 36. 39. 32. 30. 28. 25. 26.	
Idem, à vie.....	650. 48. 45. 44. 43. 42. 41. 40. 35. 30.

SPECTACLES.

Académie de Musique. Auj. la 2^e. repr. de la reprise de Colinette à la cour.

Théâtre de la Nation. Aujourd. l'Enfant prodigue; suiv. de l'Avocat Patelin.

Théâtre Italien. Auj. l'Épreuve villageoise; suiv. de Lodoïska ou les Tartares.

Théâtre François & Opera Buffa. rue Faydeau. Aujourd'hui, la Villanella rapita.

Théâtre François, rue de Richelieu. Aujourd'hui Nania; suiv. du Baron d'Albikrac.